



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°12 du : 6 décembre 2017

Délibération n° : 2017.039

Page 1 sur 2

Objet : Maison de la justice et du droit : Demande de subvention.

Par suite d'une convocation en date du 30 novembre 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 29 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	Absent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Présent

Vu

La prise de compétence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras transférée par les communautés de communes le constituant ;

La convention de participation aux frais en date du 20 décembre 2010 ;

Le rapport d'activité 2016 de la Maison de la justice et du droit ;

La création d'un poste d'agent d'accueil par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

CONSIDERANT :

Qu'il est important pour le territoire de maintenir la maison de la justice et du droit ;

La volonté des élus que cette mission soit confiée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que l'état a validé sa participation à hauteur de 10% sur la part salariale ;

Que les communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras et du Pays des Ecrins se répartiront selon les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras la charge salariale restante et les frais de fonctionnement ;

Que la mairie de Briançon propriétaire des lieux facturera trimestriellement le loyer au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et produira une fois en fin d'année une facture liée au fonctionnement de la maison de la justice et du droit, dont elle garde la gestion ;



Objet : Maison de la justice et du droit : Demande de subvention.

Qu'en cas de mis à disposition d'un agent, la communauté de communes facturera trimestriellement la mise à disposition d'un agent à mi-temps au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	10
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide :

- Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras intègre dans ses effectifs le poste d'agent d'accueil de la maison de la justice et du droit du Grand Briançonnais ;
- Que le budget en lien avec ce poste ainsi que les frais de fonctionnement de cet établissement soit ajouté au budget 2018 comme suit :

Dépenses TTC / Euros		Recettes TTC / Euros	
Charges salariales 0,5 ETP	15 000	Etat	1 500
		CCB	7 290
		CCGQ	3 510
		CCPE	2 700
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000
Frais de fonctionnement Loyer, électricité, chauffage ...	30 515	CCB	16 478
		CCGQ	7 934
		CCPE	6 103
TOTAL	30 515	TOTAL	30 515

- Que les Communautés de communes prennent en charge les frais inhérents à ce poste et les frais de fonctionnement conformément à leur participation statutaire au PETR ; Soit par année sur un montant total de 45 515 euros ;
 - Communauté de communes du Briançonnais : 23 768 euros
 - Communauté de communes du Pays des Ecrins : 8 803 euros
 - Communauté de communes du Guillestrois Queyras : 11 444 euros
- De demander à l'état une subvention de 1 500 euros équivalente à 10% du montant des charges salariales annuelles ;
- Que la directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ait la charge de ce dossier ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces, conventions, contrat, bail et autres documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY